

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 4 AVRIL 2023

Membres : 23

Présents : 16

Votants : 19

Date convocation : 29 mars 2023

Date affichage : 29 mars 2023

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Rocquancourt, mardi 4 avril 2023 à 19h, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Etaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, ROBERT Franck, VIVIEN Béatrice MAUNOURY Stéphane, LEBRETON Magalie, TANI Yolande, ANTOINE Jean-Jacques, CHESNEL Michelle, CARDON Vincent, JACQUES Sylvie, BODIN Éric, HAY Xavier, DESBONNES Chantal, HUBERT Romain.

Absents excusés : DORE Myriam (pouvoir à Béatrice Vivien), CECIRE Sandrine, VILLAIN Frédéric (pouvoir à Jézabel SUEUR) DEGRENNE Fabrice (pouvoir à Éric BODIN).

Absent : BIRGUL Hacer, CARLAT Céline, BOURSIN Thomas.

Secrétaire de séance : Magalie Lebreton

Le PV du compte rendu précédent est approuvé

COMMUNICATIONS DU MAIRE

► La chasse aux œufs est organisée lundi 10 avril prochain à Tilly la Campagne dans le parc. Madame Bouchard remercie Xavier Hay qui accepte le stationnement des véhicules dans sa cour pour cette manifestation.

► Rencontre à leur demande de Florence Boulay et Patrick Lesellier, le 29 mars dernier, pour proposer de revoir les limites communales entre Castine-en-Plaine et Le Castelet et notamment entre Rocquancourt et Garcelles, et plus précisément sur le hameau de Lorguichon, rue des blocquets.

Sur Castine-en-Plaine : sont situés un bout de parcelle de Claas, la chaumière et l'habitat collectif

Sur Saint Aignan : un bout de parcelle de GDE, le terrain sur lequel est entreposé des déchets verts

L'idée serait de considérer comme limites communales : à gauche de la RN 158 pour Castine-en-Plaine et à droite pour Garcelles, => plus de cohérence sur nos communes. Cette information est communiquée pour réflexion

► Informations local jeunes et ACM : un copil a eu lieu le 30 mars 2023 :

ACM = fréquentation maximale, liste d'attente

Diverses sorties (cinéma, laser Game, contes et langage des signes, visite musée des beaux-arts, jeux autour du cirque et du carnaval, des temps d'échanges avec les familles

Local ados : la fréquentation aux vacances de février a doublé : environ 15/20 jeunes, une bonne dynamique dans le groupe, des sorties piscine, cinéma + burger, temps d'échanges avec les familles...

Propositions de 2 séjours cet été : du 11 au 21/07 : fiestactiv, dernière semaine de juillet : séjour surf, colo franco-allemande (du 14 au 19/08)

Marina rencontrera les conseils en juin pour les informer de ce local

► Le mini bus est en réparation pour un cout = 7735€ (soit 2578€ pour chaque commune et Familles rurales)

Proposition achat d'un nouveau véhicule en réflexion.

L'AG familles rurales se tiendra le 13 mai à Urville (en matinée)

► A la suite du dernier conseil d'école du 21/03, et afin d'améliorer la communication entre l'équipe pédagogique, les parents d'élèves et la Mairie, nous proposerons à la directrice de l'école une nouvelle organisation. A savoir, nous souhaiterions avoir un échange avec elle en amont des conseils d'école afin d'évoquer les éventuels problèmes, les questionnements...liés uniquement à l'école (vie scolaire et périscolaire). A l'issue de cet échange, un CR succinct sera réalisé et adressé aux représentants des parents d'élèves et à l'ensemble des professeurs.

(Info concernant l'utilisation des locaux de l'école en dehors des horaires (8h30/11h30 et 13h30/16h30 => APC...)

En réflexion également, la création d'un flyer pour la rentrée retraçant toutes les infos pratiques liées à l'école (coordonnées téléphoniques école, garderie..., les inscriptions pour les services périscolaires, l'organisation de la cantine...)

DÉLIBÉRATION 2023/12 : FINALISATION DU CONTOURNEMENT SUD

Communiqué donné aux élus.

Les différentes étapes réalisées :

- Plusieurs courriers ont été adressés en préfecture de Région, un à Madame Borne, première ministre et un au ministre de la transition, écologique et de la cohésion des territoires : Monsieur Bechu pour une demande d'inscription du projet routier du contournement sud est de Caen au contrat de Plan Etat Région

- Mme Boulay et M. Leteurre ont rencontré le Président de Région, le Président du département du Calvados et le président de l'agglomération Caennaise qui sont favorables à ce projet

A l'issue de l'assemblée générale du 15 mars dernier, il a été retenu la rédaction d'un vœu appelant l'attention du préfet de Région sur ce dossier. Monsieur Hay demande que soit mentionné les enjeux agricoles par rapport à ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame la Maire à participer à la rédaction d'un courrier à Monsieur le Préfet exprimant le souhait de voir réaliser ce projet routier de contournement sud est de Caen.

DÉLIBÉRATION 2023/13 : PRÉSENTATION DU PROJET MÉDIATHÈQUE

Monsieur Maunoury présente les résultats de l'Appel d'offres concernant le projet de construction d'une médiathèque. Le conseil municipal adopte le projet de la construction de la médiathèque pour un montant estimatif de 697 000€ HT qui comprend les travaux estimés à 665 500€ HT et 31 500 € HT de frais d'architecte.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la DETR et ou de la DSIL pour cette réalisation, au taux maximum.

Le conseil municipal s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Le conseil municipal autorise Madame la maire à signer, les documents nécessaires à la réalisation de cette décision. Il autorise également la maire, après délivrance de l'autorisation de commencer l'opération, à signer les marchés concernés.

DÉLIBÉRATION 2023/14 : VOTE DU COMPTE DE GESTION

Monsieur Robert présente le compte de gestion 2022 établi par le receveur municipal. Après avoir vérifié la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif.

Le conseil municipal approuve, par 19 voix pour, aucune voix contre, le compte de gestion 2022

DÉLIBÉRATION 2023/15 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

| | |
|-------------------------|------------------|
| Dépenses | 836 148.60 € |
| Recettes | 1 099 547.37 € |
| Résultats de l'exercice | + 263 398.77 € |
| Résultat reporté | + 1 619 495.42€ |
| Résultat de clôture | + 1 882 894.19 € |

Section d'investissement

| | |
|-------------------------|----------------|
| Dépenses | 243 382.29 € |
| Recettes | 406 537.74 € |
| Résultats de l'exercice | + 163 155.45 € |
| Résultat reporté | - 161 976.68 € |
| Résultat de clôture | + 1 178.77€ |

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir examiné le compte administratif, de la commune de Castine-en-Plaine, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 1 882 894.19€, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Résultat de fonctionnement

Résultat à affecter

(hors restes à réaliser)

1 882 894.19 €

Solde d'exécution d'investissement

+ 1 178.77€

Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

- 255 397.96 €

Besoin de financement

254 219.19 €

AFFECTATION

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

254 219.19 €

2) Report en fonctionnement R 002 (2)

1 628 675.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour et pas de voix contre, approuve le compte administratif 2022 et l'affectation de résultat telle que définie ci-dessus.

DÉLIBÉRATION 2023/16 : VOTE DES TAUX

Le conseil municipal,

Considérant le budget primitif de l'année 2023,

Décide par 19 voix pour et pas de voix contre,

De voter les taux d'imposition de la façon suivante :

Foncier bâti communal 20.15 %

Foncier bâti départemental 22.10 %

Soit un total du taux foncier bâti 42.25 %

Foncier non bâti 24.32 %

Taxe d'habitation 8.76 %

DÉLIBÉRATION 2023/17 : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Considérant que la commune a adopté par délibération du conseil municipal en date du 10 novembre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme s'applique à tous les budgets de la collectivité.

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT, qui autorise le conseil municipal à déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget, et ne pouvant dépasser

7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le conseil municipal est informé des mouvements de crédits lors de la séances suivantes.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- D'autoriser Madame la maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- De donner tous pouvoirs à Madame la maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 19 voix pour décide :

- D'autoriser Madame la maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- De donner tous pouvoirs à Madame la maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DÉLIBÉRATION 2023/18 : VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de verser au CCAS de la commune de Castine-en-Plaine une subvention de 10 000 € pour l'année 2023.

DÉLIBÉRATION 2023/19 : VOTE DU BUDGET

Monsieur Robert présente le projet de budget 2023.

Budget de fonctionnement : charges à caractère général, charges de personnel, charges financières et charges de gestion courante.

Budget d'investissement : projets de la commune : construction de la salle des fêtes, de la médiathèque

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de voter le budget 2023 comme suit :

Recettes de fonctionnement : 2 695 734.90 €

Dépenses de fonctionnement : 2 191 326.10 €

Soit en excédent de fonctionnement de 504 408.80 €

Equilibre des recettes et des dépenses d'investissement à 3 236 877.13€

QUESTIONS DIVERSES

► Monsieur Robert fera une estimation du prix du repas en tenant compte des frais de personnel suite à une demande des parents d'élèves.

► Monsieur Antoine demande qui doit faire la taille de gazon rue des canadiens et derrière chez Monsieur Vastel : ces espaces font partie de la tranche 2 du lotissement résidences de la plaine.

► Chasse aux œufs : rendez-vous à 9h30 au parc de Tilly

► Fêtes des voisins 26 mai dans le parc à Tilly

► Monsieur Mathon revient sur les problèmes récurrents avec les gens du voyage sur la ZAC Eole d'Hubert-Folie : des plaintes ont été reçues en mairie de la part des entreprises. Pour pouvoir agir il est nécessaire d'obtenir un avis d'expulsion du préfet. La Direction de la mobilité souhaite bloquer les entrées des pistes cyclables.

► Monsieur Maunoury fait part du succès rencontré par l'après-midi jeux organisé par l'APE: 25 jeunes ont participé.

Prochain conseil : 9 mai à Tilly

Réunion d'adjoints le 2 mai à 19 heures

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h25

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus, et ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.